



PRÉFET
DE
MAINE-ET-LOIRE

Angers,
le 17 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À LA VIGILANCE

DÉCÈS DE 3 CHIENS

APRÈS UNE BAINNADE DANS LA LOIRE

En quelques jours, 3 chiens ont succombé à des troubles neurologiques et respiratoires après une baignade dans la Loire dans le secteur de Mûrs Érigné et de Montjean sur Loire.

Ces symptômes pourraient être provoqués par la présence de cyanobactéries qui se développent à la faveur du soleil et de la lumière dans certaines eaux calmes ou stagnantes.

Cette hypothèse doit être confirmée par des analyses.

Mesure de précaution concernant la Loire

Pour rappel, la baignade en Loire est totalement interdite.

Il est conseillé de :

- ne pas laisser les animaux boire ou se baigner ;
- ne pas consommer l'eau ou les poissons qui y sont pêchés ;
- ne pas ramasser de bois ou d'objets qui ont été immergés.

Ces conseils sont valables pour la Loire mais peuvent être élargis à titre de précaution aux eaux peu profondes et stagnantes qui comporteraient un dépôt d'algues abondant ou de la mousse.

Qualité des eaux de baignade

L'Agence régionale de santé contrôle régulièrement, avec un dispositif renforcé l'été, la qualité des eaux de baignade des baignades autorisées du département, qui confirme leur bonne qualité .

A ce jour aucun autre phénomène n'a été repéré dans le département.